

Mairie de Lauthiers
86300 LAUTHIERS
Tel : 05.49.46.97.76
Fax : 05.49.47.21.49
lauthiers@cg86.fr

Direction Départementale de l'Environnement
du Climat et du Logement

05 FEV. 2016

COURRIER ARRIVE

Lauthiers, le 2 février 2016

**Madame la Préfète de la région Poitou-Charentes
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et Evaluation
Division Intégration de l'environnement et
évaluation
15 rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 Poitiers CEDEX**

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant la carte communale de la commune de LAUTHIERS

Madame la Préfète,

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a précisé les conditions de soumission des cartes communales à évaluation environnementale et a notamment introduit une procédure d'examen au cas par cas de certaines d'entre elles en application de l'article R.121-14-III-2° du code de l'urbanisme.

La carte communale de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de Carte Communale conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre document d'urbanisme.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan:

- caractéristiques de l'état initial de l'environnement ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Alain MARTIN**

